



PREFET DE LA SAVOIE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE LES BELLEVILLE

Création de la nouvelle station de traitement des eaux usées aux Ménuires et Val Thorens

AUTORISATION AU TITRE DES ARTICLES L214-1 A L214-6 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Préfet de la Savoie informe le public que, conformément à l'arrêté préfectoral du 30 mai 2017 est ouverte en mairie des Belleville une enquête publique de 31 jours, du **lundi 19 juin au mercredi 19 juillet 2017** inclus concernant la nouvelle station de traitement des eaux usées aux Ménuires et Val Thorens sur la commune des Belleville.

Le dossier de demande d'autorisation sera déposé en mairie des Belleville, du lundi 19 juin au mercredi 19 juillet 2017 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre d'enquête aux jours et heures d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

L'étude d'impact complétée comprenant les informations environnementales se rapportant au projet concerné par l'enquête publique, est consultable à la direction départementale des territoires de la Savoie (SEEF).

Le dossier sera également mis en ligne sur le site des services de l'État en Savoie (<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>); le public pourra à cette adresse formuler ses observations en ligne sur le projet.

Un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEF - L'Adret – 73011 Chambéry le Haut, sera mis à disposition du public aux heures habituelles d'ouverture.

Monsieur Jean-Michel CHARRIERE, directeur d'usine retraité, est nommé commissaire enquêteur. Il siègera selon les modalités suivantes en mairie de Les Belleville :

- jeudi 22 juin 2017 de 14h30 à 17h30
- vendredi 30 juin 2017 de 9h à 12h
- mardi 11 juillet 2017 de 14h30 à 17h30
- mercredi 19 juillet 2017 de 14h30 à 17h30

Des observations écrites pourront également être adressées au commissaire enquêteur à la mairie de Les Belleville, siège de l'enquête, et par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@lesbelleville.fr pendant toute la durée de celle-ci. Celles-ci devront être dupliquées et intégrées au registre d'enquête publique conservé en mairie.

Madame Geneviève MAILLET-GUY, Directrice de l'agence NALDEO (Ingénierie et conseil) et responsable du projet, se tient à la disposition du public pour fournir des informations sur le projet – Tel : +33 (0)3 81 52 38 38 - e-mail : genevieve.maillet-guy@naldeo.com

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie des BELLEVILLE et à la Direction des territoires – Service environnement, eau, forêts – Bâtiment l'Adret, 1 rue des Cévennes - 73011 CHAMBERY CEDEX, où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Ces documents pourront également être communiqués pendant la même période, à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au préfet, et seront également publiés sur le site Internet des services de l'État en Savoie : <http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Rapports-commissaires-enqueteurs>

Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.